

Télévision communautaire et indépendante de Montréal (TVCI-Montréal)

5000 Rue d'Iberville, Suite 202, Montréal, QC H2H 2S6

www.tele1.ca / info@tele1.ca

Independent Community Television – Montreal (ICTV-Montreal)

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le CRTC pille la TV Communautaire – TVCI appelle à une campagne nationale pour sauver le secteur

Montréal, le 23 juin 2016 – La Télévision communautaire et indépendante de Montréal (TVCI-Montréal) condamne, avec la plus grande fermeté, la politique-cadre pour la télévision locale et communautaire (2016-224) rendue publique par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) le 15 juin.

TVCI-Montréal y voit une offensive idéologique visant à renforcer la mainmise des grandes corporations sur la production de nouvelles locales, et a fortiori sur l'opinion publique, tout en s'assurant que les opinions de la communauté seront reléguées à l'Internet, et ne pourront donc pas poser de défis par l'entremise d'un secteur de télé communautaire viable.

La nouvelle politique permet aux EDRs (Entreprises de distribution de la radiodiffusion) de détourner la majeure partie des fonds de télé communautaire vers la production de nouvelles locales par le secteur privé lucratif. Elle les protège aussi des conséquences de leur non-conformité vis-à-vis de la politique de télé communautaire, surtout qu'elle interdit au secteur sans but lucratif de postuler pour l'obtention d'une licence de télévision communautaire dans les grands centres urbains, même si aucune chaîne EDR n'existe pour y servir les citoyen.ne.s.

Depuis 20 ans, le CRTC a fermé les yeux alors que les EDRs ont détourné les fonds de télévision communautaire et failli à leur responsabilité de fournir accès et représentation au public tel que stipulé dans leurs licences. Durant les trois dernières années, TVCI-Montréal est restée engagée dans un processus de plaintes contre le plus grand câblodistributeur du Québec, Vidéotron, pour le tenir redevable de sa non-conformité par rapport à la Politique de télévision communautaire.

En février 2015, TVCI-Montréal a démontré que Vidéotron était en flagrante non-conformité à tous les chapitres de la Politique de télévision communautaire à Montréal (2015-31). Dans notre plainte subséquente qui est toujours en attente d'une décision (2015-1264), TVCI-Montréal s'attendait à ce que le CRTC

trouve MATv (Vidéotron) toujours en état de non-conformité, cette fois à travers tout le Québec.

TVCI-Montréal a invoqué la clause de la politique qui permet aux organismes sans but lucratif d'exploiter une licence de télévision communautaire et de gérer les fonds alloués, si une station EDR est trouvée en non-conformité. Dans sa nouvelle politique, le CRTC a choisi plutôt d'abroger cette clause. Le CRTC va plus loin et explique qu'il n'a jamais eu l'intention de mettre en question la « gestion » de la télévision communautaire par les EDRs corporatifs à but lucratif.

«Le CRTC a de facto aboli la télé communautaire indépendante, via une politique qui garantit l'octroi de permis à une EDR qu'elle soit en conformité ou non. Cette décision introduit une aberration unique dans le système de radiodiffusion où aucun diffuseur, privé ou public, n'a le droit de violer la loi», a déclaré Dolores Chew, la présidente de TVCI-Montréal.

Dans sa politique révisée, le CRTC accorde aux EDRs l'option de détourner TOUS les fonds des stations communautaires desservant plus d'un million d'abonnés (comme Montréal) vers la production de nouvelles locales par leurs stations privées. Cela équivaut à 79% de tous les fonds destinés à la télévision communautaire, soit \$117,8 millions.

La Commission autorise ensuite aux EDRs de doubler la mise et interdit aux télévision communautaires à but non lucratif de solliciter une licence dans ces zones si l'EDR décide de fermer la station communautaire et de dilapider ses fonds. La nouvelle politique fraude les abonnés/utilisateurs qui perdront tout accès et toute représentation à la télé communautaire parce que, selon le CRTC, ils/elles peuvent se tourner vers YouTube.

Conséquence de cette décision : de grands centres urbains du Canada n'auront aucun accès à la télé communautaire sur le moyen terme de cinq ans.

Autre conséquence extrême de cette politique : elle rend impossible la réalisation de droits, protégés par la Charte canadienne, des peuples autochtones, des minorités ethniques et linguistiques, et des communautés spéciales, d'être représentés dans l'espace public en toute équité. Comme le souligne le CRTC dans cette décision, ces communautés qui recherchent la représentativité sont concentrées dans les grands centres urbains. Si les stations urbaines ferment, et si les OSBLs se voient privés du droit d'opérer en assumant la gestion de licences inactives, où ces communautés trouveront-elles accès et représentativité ?

La Commission ajoute l'insulte à l'injure en accordant en même temps aux EDRs le droit de prélever 50% du budget de stations dans des zones desservant moins d'un million d'abonnés – ce qui laisse seulement environ \$9 millions au titre de financement garanti de télé communautaire, sur un total initial de \$171 millions, soit une baisse proche de 95%.

Les communautés du Québec seront celles qui subiront les pires effets négatifs de la nouvelle politique, puisque la province se vante d'un vibrant secteur de stations de télé communautaire(TVC) indépendantes et sans but lucratif, 41 au total contre 9 pour le reste du Canada.

«La plupart de ces stations devront fermer en vertu du dé-financement projeté, et les résidents du Québec tout entier, autochtones, minorités ethniques et linguistiques, ainsi que les communautés culturelles, artistiques, athlétiques et celles ayant des besoins spéciaux, perdront tout accès à l'espace télévisuel et toute possibilité d'y être représentés», a déclaré Dolores Chew, la présidente de TVCI-Montréal.

Nous appelons toutes les stations de médias communautaires sans but lucratif à lancer une campagne nationale pour sauver la télé communautaire, et à unifier leurs positions et à faire entendre nos voix afin d'obliger le CRTC à renverser sa décision.

Nous appelons aussi tou.te.s les citoyen.ne.s, les organisations communautaires, les syndicats ouvriers, et nos alliés internationaux à enjoindre les représentants municipaux, les élus provinciaux et fédéraux, les ministres provinciaux et fédéral du Patrimoine et de la Culture d'exiger du CRTC qu'il abroge cette politique et qu'il remette la télé communautaire au contrôle financier et administratif des communautés par le biais d'organismes à but non lucratif.

Sauvons la télé communautaire ! Mettons fin au contrôle corporatif de nos stations ! Remettez-nous nos licences et nos ressources ! Abrogez la décision CRTC-2016-224 !

Information :
Sabine Friesinger
info@tele1.ca
C : 514-961-5238